



KantKrack

Ce mot comporte en lui:—

QUALITE—La plus belle matière première—Confectionnée comme une lame d'acier—pas pesante.

PROGRES—Article bon marché.

Le seul col montrant des améliorations brevetées telles que la boutonnière renforcée — la patte flexible—le glissement facile de la cravate, etc.

JUSTICE—Vendu uniquement au commerce de détail digne de confiance—non pas aux marchands qui coupent les prix.

ACCEPTEZ NOTRE OFFRE D'ESSAI.

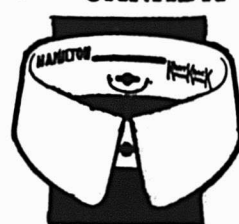
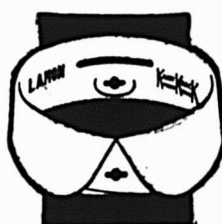
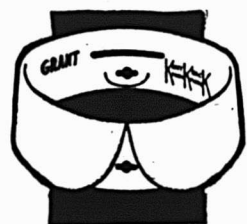
Nous vous adresserons sur demande un assortiment de ces faux-cols dernier genre dont la vente est très importante.

Représentant à Montréal : Pour la Province de Québec

J. L. RACICOT, 1820 Rue Clark, Montréal, P.Q.

DITES-NOUS LES NUMEROS D'ENCOLURE QUE VOUS DESIREZ

THE PARSONS & PARSONS CANADIAN CO., HAMILTON, CANADA



"COMPAGNIE FONCIERE METROPOLITAINE"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du vingt-unième jour de juillet 1916, constituant en corporation MM. Louis-A. Guimond, notaire, Francis MacKay, notaire; Lucien Morin, étudiant; Elise Godbout, caissière; Esther de la Martellière, sténographe, de Montréal, dans les buts suivants:

Acquérir, posséder, exploiter, vendre, aliéner et louer toutes espèces de biens mobiliers et immobiliers, terrains, mines, carrières, pouvoirs d'eau, fabriques et industries quelconques, marques de commerce, créances et biens mobiliers de toutes sortes, y compris le droit de faire le commerce de tous matériaux, marchandises, propriétés mobilières et immobilières, de les hypothéquer, vendre, échanger ou autrement aliéner, construire et exploiter, et faire toutes affaires se rapportant à ces objets;

Acquérir les biens et affaires, en tout ou en partie, de toutes personnes ou compagnies en tout ou en partie semblables à ceux de la présente compagnie, ou se fusionner avec elle ou vendre ses biens et affaires à toutes telles compagnies ou personnes, y compris les actions et obligations de toutes telles compagnies, et payer pour telles acquisitions en actions, obligations ou autres valeurs de cette compagnie et de toute autre, souscrire ou autrement ac-

quérir et détenir des actions dans toutes autres compagnies foncières; vendre ou transiger sur ses biens pour toutes considérations que la compagnie jugera à propos, et en particulier pour actions, déventures, obligations ou autres garanties de toutes autres compagnies; signer, accepter et endosser tous billets promissaires, lettres de change, mandats et autres valeurs négociables, faire des avances en argent ou prêts aux clients ou autres personnes ayant des relations d'affaires avec la compagnie, et garantir l'exécution de tous contrats;

Agir comme agents ou courtiers dans toutes affaires de la nature de celles mentionnées ci-dessus, soit à titre de principal ou d'agents;

Rémunérer par paiement en argent, actions ou obligations de cette compagnie, ou de toute autre manière, toutes personnes ou corporations pour services rendus, émettre et allouer des actions acquittées, bons ou obligations de cette compagnie ou de toute autre en paiement de tels services, ainsi qu'en paiement de toutes affaires, droits ou privilèges, actions ou autres valeurs que la compagnie peut légalement acquérir en vertu de ses pouvoirs; et généralement faire toutes transactions mobilières et immobilières et toutes choses se rapportant comme principal ou accessoires aux objets ci-dessus mentionnés, sous le nom de "Compagnie Foncière Métropolitaine", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en vingt mille (20,000) actions d'une piastre (\$1.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour de juillet 1916.

C.-J. SIMARD,

4f Sous-secrétaire de la province.

LISEZ

Régulièrement

LE

PRIX COURANT

Il vous donnera des indications sur la façon de commercer et vous tiendra au courant des prix du marché.